

JP DG

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 21 JUILLET 2016

Compte Rendu

L'an deux mille seize, le vingt et un juillet à vingt heures, les Membres du Conseil Municipal de Bessé-sur-Braye, légalement convoqués conformément aux Articles L.2121-7 à L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Jean-Pierre MARIAS, Premier Adjoint, pour le Maire empêché.

Etaient Présents :

M. MARIAS Jean-Pierre, Mme LAUNAY Marie-Claire, Mme NÉLET Annie, M. LEROY Michel, Adjoints au Maire,

Mme PAVÉ Mauricette, M. GRASTEAU Daniel, M. DESHAYES Patrick, Mme FERRAND Brigitte, Mme THOIREY Isabelle, M. NÉLET Olivier, Mme SAHLI Sophie, Mme LAMBRON Céline, M. GILLET Danick, M. BODSON Christian, M. RAVÉ Jean-Marie, Conseillers Municipaux.

M. LACOCHE Jacques donne pouvoir à M. LEROY Michel.

Etaient Absents excusés : M. LACOCHE Jacques, Mme CARREAU Claudie, M. BOISNARD Jean-Pierre.

Etait Absent : Mme RALUY Sylvie

Assistait : Mme FROMET Cathy, Secrétaire Générale

M. GILLET Danick est élu Secrétaire de séance.

Le compte rendu de la réunion du 30 juin 2016 est approuvé par le Conseil Municipal.
M. le Premier Adjoint donne lecture des décisions (voir tableau ci-annexé)



AFFAIRES GENERALES

1. Décisions du Conseil Municipal de maintenir ou non le nombre d'Adjoints à 5 selon la délibération du 28 mars 2014 - désignation du rang du nouvel Adjoint (*Délibération n°201607DL116*)

M. le Premier Adjoint indique que la démission de M. RAVÉ Jean-Marie, 3^{ème} Adjoint, étant effective à compter du 8 juillet 2016, le conseil municipal peut valablement délibérer.

Conformément à la délibération du 28 mars 2014, Monsieur le premier Adjoint propose de maintenir le nombre d'adjoints à 5. Il propose également d'appliquer l'article L 2121-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et de désigner un nouvel Adjoint au 5^{ème} rang. Les 4^{ème} et 5^{ème} Adjoints seront donc placés respectivement aux 3^{ème} et 4^{ème} rangs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par un vote à bulletin secret, par 11 voix pour, 4 voix contre et 1 bulletin blanc :

- De maintenir le nombre d'Adjoints à 5, conformément à la délibération du 28 mars 2014,
- Décide de procéder à l'élection d'un nouvel Adjoint,
- Décide que cet Adjoint sera placé au 5^{ème} rang, ce qui modifie l'ordre des 4^{ème} et 5^{ème} Adjoints et les place respectivement aux 3^{ème} et au 4^{ème} rangs.

1. Election d'un nouvel Adjoint (*Délibération n°201607DL120*)

Vu la démission de Monsieur Jean-Marie RAVE de son poste de 3^{ème} Adjoint,

Vu l'acceptation de sa démission de Madame le Préfète en date du 8 juillet conformément à l'article L2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les L 2122-4, L2122-7, L2122-2,

Vu la délibération n°201403DL063 du 28 mars 2014 portant à 5 le nombre d'Adjoints,

Vu la délibération N° 201607DL116 du 21 juillet 2016 décidant le maintien à 5 du nombre d'Adjoints et décidant l'élection d'un 5^{ème} Adjoint,

Considérant qu'en application de l'article L2122-2 du Code des Collectivités Territoriales, en cas d'élection d'un seul Adjoint, celui-ci est élu au scrutin secret à la majorité absolue,

Considérant que pour assurer le bon fonctionnement des services, il est nécessaire de pourvoir le poste vacant de 5^{ème} Adjoint,

Considérant qu'il doit être procédé au remplacement de l'Adjoint démissionnaire dans les quinze jours après l'acceptation de sa démission par le représentant de l'Etat,

Le Conseil Municipal, procède à la désignation du 5^{ème} Adjoint au scrutin secret à la majorité absolue après un appel à candidature :

Est candidate : Mme Isabelle THOIREY

Nombre de membres présents	: 15
Nombre de votants	: 16
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	: 16
Nombre de bulletins blancs ou nuls	: 6
Nombre de suffrages exprimés	: 10
Majorité absolue	: 6

Ont obtenu :

Mme Isabelle THOIREY : 9 voix

Mme Brigitte FERRAND : 1 voix

Résultat de l'élection du 5^{ème} Adjoint

A été proclamé 5^{ème} Adjoint et immédiatement installée Mme Isabelle THOIREY



DÉPARTEMENT

SARTHE

COMMUNE :

BESSE SUR BRAYE

ARRONDISSEMENT

MAMERS

Effectif légal du conseil municipal

19

Nombre de conseillers en exercice

19

PROCÈS-VERBAL

DE L'ÉLECTION D'UN ADJOINT

L'an deux mille seize, le vingt-et-un du mois de juillet à vingt heures zéro minute, en application des articles

2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de BESSE SUR BRAYE.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

MARIAIS Jean-Pierre, Mme LAUNAY Marie-Claire, Mme NÉLET Annie, M. LEROY Michel, Adjoint au Maire,

Mme PAVÉ Mauricette, M. GRASTEAU Daniel, M. DESHAYES Patrick, Mme FERRAND Brigitte, Mme THOIREY Isabelle, M. NÉLET Olivier, Mme SAHLI Sophie, Mme LAMBRON Céline, M. GILLET Danick, M. BODSON Christian, M. RAYÉ Jean-Marie, Conseillers Municipaux.

Étaient absents les conseillers suivants :

M. Jacques LACOCHE (Maire), empêché et excusé — donne procuration à M. LEROY Michel

Mme CARREAU Claudie (excusée), conseiller municipal

M. BOISNARD Jean-Pierre (excusé), conseiller municipal

Mme RALUY Sylvie, conseiller municipal

Préciser s'ils sont excusés.



1.1. Règles applicables

Monsieur Jean-Pierre MARIAS, Premier Adjoint, remplaçant le Maire empêché, en application de l'article L. 2122-17 du CGCT) a ouvert la séance. Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré quinze conseillers présents et constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie².

Il a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection d'un adjoint. Il a rappelé que, lorsque l'élection d'un adjoint se déroule au scrutin uninominal, celui-ci est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à *un* troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu

(L. 2122-4, L. 2122-7, L. 2122-7-1 et L. 2122-7-2 du CGCT).

Monsieur GILLET Danick a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

1.2. Constitution du bureau

Le conseil municipal a désigné deux assesseurs au moins : Mme SAHLI Sophie, M. DESHAYES Patrick.

1.3. Déroulement de chaque tour de scrutin

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par la mairie. Le président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le conseiller municipal a déposée lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet. Le nombre des conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau en application de l'article L. 66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins et enveloppes ont été annexés les premiers avec leurs enveloppes, les secondes avec leurs bulletins, le tout placé dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné.

Lorsque l'élection n'a pas été acquise lors d'un des deux premiers tours de scrutin, il a été procédé à un nouveau tour de scrutin.

1.4. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 16
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 6
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c] : 10
- e. Majorité absolue : 6

Majorité des membres en exercice du conseil municipal ou nouvelle convocation sans condition de quorum.

La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre de suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.



INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
THOIREY Isabelle	9	neuf
FERRAND Brigitte	1	un

1.5. Résultats du deuxième tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) :
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) :
- d. Nombre de suffrages exprimés :
- e. Majorité absolue :

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDAT (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

1.6. Résultats du troisième tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :
- b. Nombre de votants (enveloppes déposés) :
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) :
- d. Nombre de suffrages exprimés :
- e. Majorité absolue :

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

*Ne pas remplir les 1.5 et 1.6 si l'élection a été acquise au premier tour.
Ne pas remplir le 1.6 si l'élection a été acquise au deuxième tour.



3. Indemnités de fonction du nouvel Adjoint (Délibération n°201607DL117)

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2123-20 à L 2123-24-1,

Vu le procès-verbal et la délibération du 21 juillet 2016 portant élection d'un nouvel Adjoint au 5^{ème} rang,

Vu la proposition de Monsieur le Premier Adjoint de maintenir les indemnités de fonction des élus telles qu'attribuées par délibération n°201601DL010 du 27 janvier 2016,

Le conseil municipal de la commune de BESSE SUR BRAYE,

Après en avoir délibéré, vote à bulletin secret et décide par 10 voix pour, 4 voix contre, 2 votes blancs :

- Décide de maintenir le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire, d'Adjoints et de conseiller municipal, comme suit :

FONCTION	TAUX MAXIMUM	TAUX ACCORDE
Maire	43.00 %	37.00 %
1 ^{er} Adjoint	16.50 %	14.88 %
2 ^{ème} Adjoint	16.50 %	14.88 %
3 ^{ème} Adjoint	16.50 %	14.88 %
4 ^{ème} Adjoint	16.50 %	14.88 %
5 ^{ème} Adjoint	16.50 %	14.88 %
1 conseiller municipal	/	12.00 %
TOTAL	125.50 %	123.40 %

- Un tableau récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal est annexé à la présente délibération.

COMMUNE DE BESSE SUR BRAYE**ANNEXE A LA DELIBERATION DU 21 juillet 2016****EN APPLICATION DE L'ARTICLE N° 78 DE LA LOI N° 2002-276 DU 27 FEVRIER 2002****(article L 2123-20-1 du Code Général des Collectivité Locales)****TABLEAU RECAPITULATIF DES INDEMNITES ALLOUEES
AUX CONSEILLERS MUNICIPAUX****AU 21 JUILLET 2016**

INDEMNITES DU MAIRE - DES ADJOINTS ET D'UN CONSEILLER MUNICIPAL AU 21 JUILLET 2016			
NOM - PRENOM	FONCTION	% MAXIMUM de l'indice brut 1015 (majoré 821) selon art. L 2123-23 et L2123-24 du C.G.C.T.	% de l'indice brut 1015 (majoré 821) ACCORDE
LACOCHE Jacques	MAIRE	43.00 %	37.00 %
MARIAIS Jean-Pierre	1^{er} ADJOINT	16.50 %	14.88 %
LAUNAY Marie-Claire	2^{ème} ADJOINT	16.50 %	14.88 %
NELET Annie	3^{ème} ADJOINT	16.50 %	14.88 %
LEROY Michel	4^{ème} ADJOINT	16.50 %	14.88 %
THOIREY Isabelle	5^{ème} ADJOINT	16.50 %	14.88 %
GRASTEAU Daniel	conseiller municipal		12.00 %
TOTAL		125.50 %	123.40 %

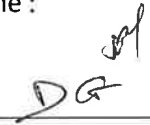
4. Modifications de la composition de certaines commissions communales (Délibération n°201607DL118)

M. le Premier Adjoint rappelle que le Conseil Municipal réuni en séance du 10 avril 2014 a décidé la composition de commissions communales par délibération n° 201404DL066. Il indique que, pour ce qui concerne la commission LMTV, celle-ci a été prise lors du conseil municipal le 17 décembre 2014 par délibération n° 201412DL196.

Pour faire suite à la démission de M. RAVE Jean-Marie, membre et ou/responsable de certaines commissions, il convient de procéder ou non à son remplacement.

Après en avoir délibéré, par 15 voix pour et 1 abstention, le Conseil Municipal :

- Décide de ne pas voter à bulletins secrets;
- Précise que M. le Maire est Président de toutes les commissions,
- Désigne la nouvelle composition des membres de ces commissions comme suit :


COMMISSIONS sous la présidence de Monsieur LACOCHE Jacques, Maire**FINANCES ET ADMINISTRATIONS : Monsieur Jean-Pierre MARIAIS**

COMMISSION DES FINANCES ET AFFAIRES ECONOMIQUES	
RESPONSABLE	MARIAIS Jean-Pierre
ADJOINTS	CONSEILLERS MUNICIPAUX
LAUNAY Marie-Claire	DESHAYES Patrick
NELET Annie	NELET Olivier
LEROY Michel	CARREAU Claudie
THOIREY Isabelle	BOISNARD Jean-Pierre
	FERRAND Brigitte
	BODSON Christian
	RALUY Sylvie
	RAVE Jean-Marie
	GRASTEAU Daniel

COMMISSION URBANISME – PLU – POLITIQUE ECOLOGIQUE	
RESPONSABLE	MARIAIS Jean-Pierre
ADJOINTS	CONSEILLERS MUNICIPAUX
LAUNAY Marie-Claire	GRASTEAU Daniel
NÉLET Annie	BOISNARD Jean-Pierre
LEROY Michel	GILLET Danick
THOIREY Isabelle	FERRAND Brigitte
	SAHLI Sophie
	BODSON Christian
	RAVE Jean-Marie

COMMISSION DEVELOPPEMENT DE L'INSTALLATION DE NOUVELLES ENTREPRISES	
RESPONSABLE	MARIAIS Jean-Pierre
ADJOINTS	CONSEILLERS MUNICIPAUX
LAUNAY Marie-Claire	FERRAND Brigitte
NÉLET Annie	BOISNARD Jean-Pierre
LEROY Michel	LAMBRON Céline
THOIREY Isabelle	RAVE Jean-Marie

COMMISSION CIMETIERE	
RESPONSABLE	MARIAIS Jean-Pierre
ADJOINT	CONSEILLERS MUNICIPAUX
THOIREY Isabelle	SAHLI Sophie
	FERRAND Brigitte
	RALUY Sylvie
	PAVÉ Mauricette
	RAVE Jean-Marie




COMMISSION FONCTIONNEMENT DE LA PISCINE - PLANNINGS	
RESPONSABLE	MARIAIS Jean-Pierre
ADJOINTS	CONSEILLERS MUNICIPAUX
LAUNAY Marie-Claire	NÉLET Olivier
THOIREY Isabelle	GILLET Danick
	CARREAU Claudie
	RAVE Jean-Marie

VIE SCOLAIRE : Madame Marie-Claire LAUNAY

COMMUNICATION EXTERNÈ ET BULLETIN MUNICIPAL	
RESPONSABLE	LAUNAY Marie-Claire
MAIRE + ADJOINTS	CONSEILLERS MUNICIPAUX
LACOCHE Jacques	DESHAYES Patrick
MARIAIS Jean-Pierre	RALUY Sylvie
NÉLET Annie	BODSON Christian
LEROY Michel	SAHLI Sophie
THOIREY Isabelle	NELET Olivier
	BOISNARD Jean-Pierre
	CARREAU Claudie
	LAMBRON Céline
	GRASTEAU Daniel
	PAVÉ Mauricette
	FERRAND Brigitte
	SAHLI Sophie
	GILLET Danick
	RAVE Jean-Marie

COMMUNICATION EXTERNE - LMTV	
RESPONSABLES	LAUNAY Marie-Claire MARIAIS Jean-Pierre
MAIRE + ADJOINTS	CONSEILLERS MUNICIPAUX
LACOCHE Jacques	DESHAYES Patrick
NÉLET Annie	CARREAU Claudie
LEROY Michel	LAMBRON Céline
THOIREY Isabelle	GILLET Danick
	BODSON Christian
MEMBRES EXTERIEURS AU CONSEIL MUNICIPAL	
Responsable du Service Culturel	

VIE SOCIALE : Proposition : THOIREY Isabelle

COMMISSION CONSEIL DE JEUNES	
RESPONSABLE	THOIREY Isabelle
ADJOINTS	CONSEILLERS MUNICIPAUX
MARIAIS Jean-Pierre	DESHAYES Patrick
LAUNAY Marie-Claire	BODSON Christian
NÉLET Annie	GILLET Danick
LEROY Michel	SAHLI Sophie
	RAVE Jean-Marie

COMMISSION ENVIRONNEMENT	
RESPONSABLE	THOIREY Isabelle
ADJOINTS	CONSEILLERS MUNICIPAUX
MARIAIS Jean-Pierre	BOISNARD Jean-Pierre
LAUNAY Marie-Claire	GILLET Danick
NÉLET Annie	BODSON Christian
LEROY Michel	RALUY Sylvie
	RAVE Jean-Marie

COMMUNICATION ET CULTURE : Monsieur Michel LEROY

COMMISSION COMMUNICATION AVEC LES ADMINISTRES	
<i>Site Internet - Enquêtes de proximité – recensement des besoins – gestion des données Accueil et écoute des Besséens à la Mairie – Permanence des élus – information visible et actualités de tous sur la vie de la commune</i>	
RESPONSABLE	LEROY Michel
ADJOINTS	CONSEILLERS MUNICIPAUX
MARIAIS Jean-Pierre	DESHAYES Patrick
LAUNAY Marie-Claire	FERRAND Brigitte
NÉLET Annie	CARREAU Claudie
THOIREY Isabelle	PAVÉ Mauricette

COMMISSION BIBLIOTHEQUE	
RESPONSABLE	LEROY Michel
ADJOINTS	CONSEILLERS MUNICIPAUX
MARIAIS Jean-Pierre	DESHAYES Patrick
NÉLET Annie	SAHLI Sophie
LAUNAY Marie-Claire	RALUY Sylvie
THOIREY Isabelle	

COMMUNICATION EXTERNE ET CULTURELLE	
<i>Relation avec les associations culturelles et de loisirs Mise en valeur du Château de Courtanvaux</i>	
RESPONSABLE	LEROY Michel
ADJOINTS	CONSEILLERS MUNICIPAUX
MARIAIS Jean-Pierre	DESHAYES Patrick
NÉLET Annie	GRASTEAU Daniel
LAUNAY Marie-Claire	
THOIREY Isabelle	

VOIRIE ET BATIMENTS COMMUNAUX (entretien et investissement)
Monsieur Daniel GRASTEAU (Conseiller Délégué)

COMMISSION TRAVAUX DE VOIRIE – PAVE – CHEMINS RURAUX	
RESPONSABLE	GRASTEAU Daniel
ADJOINTS	CONSEILLERS MUNICIPAUX
MARIAIS Jean-Pierre	BODSON Christian
LAUNAY Marie-Claire	NÉLET Olivier
NÉLET Annie	BOISNARD Jean-Pierre
LEROY Michel	SAHLI Sophie
THOIREY Isabelle	GILLET Danick
	RAVE Jean-Marie

COMMISSION DYNAMISATION ET EMBELLISSEMENT DU CŒUR DE VILLE	
RESPONSABLE	GRASTEAU Daniel
ADJOINTS	CONSEILLERS MUNICIPAUX
MARIAIS Jean-Pierre	BODSON Christian
LAUNAY Marie-Claire	NÉLET Olivier
NÉLET Annie	BOISNARD Jean-Pierre
LEROY Michel	SAHLI Sophie
THOIREY Isabelle	GILLET Danick
	DESHAYES Patrick
	FERRAND Brigitte
	RAVE Jean-Marie

4. Désignation d'un nouveau représentant du conseil municipal pour la gestion des commissions d'attribution de logements de Sarthe Habitat (Délibération n°201607DL119)

Vu la délibération n° 201404DL077 du 10 avril 2014 portant désignation d'un délégué titulaire et un suppléant pour la gestion des commissions d'attribution de logement de Sarthe Habitat,

Vu la démission de M. RAVE Jean-Marie, délégué titulaire de la commission d'attribution de logements de Sarthe Habitat, Monsieur le Premier Adjoint propose de procéder à son remplacement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, des Membres présents

- Elit Mme THOIREY Isabelle, en qualité de délégué titulaire de la commission d'attribution des logements sociaux de « Sarthe Habitat ».

LOGEMENT SOCIAL – SARTHE HABITAT	
TITULAIRE	SUPPLEANT
THOIREY Isabelle	MARIAIS Jean-Pierre

QUESTIONS DIVERSES

Néant

TABLEAU DES DELIBERATIONS

201607DL116	Décisions du Conseil Municipal de maintenir ou non le nombre d'Adjointes à 5 selon la délibération du 28 mars 2014 - désignation du rang du nouvel Adjoint
201607DL117	Indemnités de fonction du nouvel Adjoint
201607DL118	Modifications de la composition de certaines commissions communales
201607DL119	Désignation d'un nouveau représentant du conseil municipal pour la gestion des commissions d'attribution de logements de Sarthe
201607DL120	Election d'un nouvel Adjoint

TABLEAU DES DECISIONS

201607DC040	01/07/2016	DIA 2016/18 - 2 impasse des Chivars
201607DC041	01/07/2016	DIA 2016/19 - 36 avenue de la Gare
201607DC042	04/07/2016	Programme voirie 2016 - secteur Pasteur - entreprise PIGEON TP
201607DC043	05/07/2016	Etude diagnostique du système d'assainissement collectif - EF ETUDES
201604DC044	08/07/2016	Médiathèque - modificatif de la régie de recettes

Tableau récapitulatif des travaux, des fournitures et des services de 4 000 € à 200 000 € HT (mai 2016)

TRAVAUX

Date de l'engagement	Objet	Mode de consultation	Candidats	Résultats de la consultation	
				Attributaire du marché	Montant de l'offre TTC retenue
	NEANT				

FOURNITURES

Date de l'engagement	Objet	Mode de consultation	Candidats	Résultats de la consultation	
				Attributaire du marché	Montant de l'offre TTC retenue
	NEANT				

SERVICES

Date de l'engagement	Objet	Mode de consultation	Candidats	Résultats de la consultation	
				Attributaire du marché	Montant de l'offre TTC retenue
	NEANT				

Séance levée à 21 heures 00

Secrétaire de séance,
M. Danick GILLET

Pour le Maire empêché le premier Adjoint
M. Jean-Pierre MARIAIS



DG

89

NOM	Prénom	Fonction	Signature des Présents
MARIAIS	Jean-Pierre	Adjoint au Maire	
LAUNAY	Marie-Claire	Adjointe au Maire	
NELET	Annie	Adjointe au Maire	
LEROY	Michel	Adjoint au Maire	
THOIREY	Isabelle	Adjointe au Maire	
PAVE	Mauricette	Conseillère	
GRASTEAU	Daniel	Conseiller	
RAVE	Jean-Marie	Conseiller	
CARREAU	Claudie	Conseillère	
GILLET	Danick	Conseiller	
DESHAYES	Patrick	Conseiller	
FERRAND	Brigitte	Conseillère	
BOISNARD	Jean-Pierre	Conseiller	
NELET	Olivier	Conseiller	
SAHLI	Sophie	Conseillère	
BODSON	Christian	Conseiller	
RALUY	Sylvie	Conseillère	
LAMBRON	Céline	Conseillère	